

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire

RN171 – Déviation de Bouvron

Réunion publique du 30 juin 2017 à la salle Horizinc de BOUVRON

COMPTE-RENDU

Intervenants, les représentants de la DREAL et de la Ville :

Marcel VERGER, Maire de Bouvron
Stéphane LE MOING, DREAL Pays de la Loire
Mathieu GALIANA, DREAL Pays de la Loire
Pauline SAINTE, DREAL Pays de la Loire
Christophe ETIENNE, DIRO/SIROA, maître d'œuvre

Animation de la réunion :

Michaël DEREUX, MD Conseil

Avec la présence de :

Pierre LEBRUN, architecte paysagiste

Public :

80 personnes environ

Durée :

1h40 (de 19H30 à 21h10)

Accueil par Mr Le Maire

→ **2 min**

Introduction Présentation du déroulé de la réunion

→ **2 min** par Michaël DEREUX, MD Conseil

Diaporama Présentation du projet de déviation de Bouvron

→ **25 min** de présentation du projet par Stéphane LE MOING et Mathieu GALIANA (DREAL Pays de la Loire) et des avants projets d'aménagements paysagers par Pierre LEBRUN, architecte-paysagiste

Débat Questions / réponses avec le public

→ **1H05 min** d'échange avec le public

DÉBAT questions / réponses

Q1 Résident du lotissement du Génigan à proximité duquel passe déjà une déviation, j'ai constaté l'augmentation et la vitesse du trafic mais je n'ai pas entendu dans la présentation du projet, s'il y avait un quelconque projet de limitation de vitesse par rapport à cette voie. Est-ce que quelque chose est prévu à ce sujet ? Au moment des retours de week-end, il y a une affluence exponentielle de la circulation sur ce secteur.

Mathieu GALIANA

La déviation étant faite sur le réseau communal, la DREAL verra avec la commune ce qui peut être mis en place. Suite aux derniers échanges avec la commune, il y aura certainement des modifications par rapport à cette déviation à double-sens.

Monsieur DRENO, 1^{er} adjoint à l'urbanisme - Mairie de Bouvron

Le bureau municipal va proposer un nouveau plan de circulation pour mettre cette voie en sens unique, d'autant que le croisement dans le virage est très dangereux. Le sens unique descendra par la rue des Folières beaucoup plus bas pour ne pas reprendre la petite rue de la chapelle St André qui n'est pas très large et qui passera également en sens unique. Le temps de parcours sera rallongé mais il s'agit de la meilleure solution en terme de sécurité.

Q2 [Correspondant Ouest-France] D'une part, qu'est-ce que signifie fermeture de la RN du rond-point de la Croix-Blanche jusqu'au bourg fin août/début septembre ? C'est très court... ça dure combien de temps ? Trois jours ou quinze jours ?
D'autre part, c'est assez incompréhensible de faire un grand tour... Pourquoi n'utilise-t-on pas la route entre Malville et Quilly ?

Christophe ETIENNE

Concernant la non-utilisation de cette voie (RD 80 entre le giratoire de la Croix-Blanche et Haut-Bezoul), c'est le Département qui n'a pas souhaité que la déviation emprunte cette route en raison de travaux de gaz qui l'ont complètement dégradée. Le Département a considéré que cette route n'était plus adaptée pour supporter une déviation et a suggéré de revenir sur Savenay par la RN 165, puis par la RD 3 et reprendre la RD 16.

L'objectif pour la durée des travaux est d'une semaine. Il faut raccorder les deux extrémités du giratoire Haut-Bezoul à la RN 171 actuelle avant la rentrée. Dans tous les cas, ces travaux de raccordement nécessitent une fermeture de la RN. Les riverains habitant au sud du Haut-Bezoul pourront emprunter la RN171, depuis la Croix-Blanche, pour rentrer chez eux.

Q3 [1^{er} adjoint au maire de Bouvron] Pendant cette phase de fermeture de la RN, la municipalité souhaiterait que le Département pose des panneaux d'interdiction totale aux poids-lourds sur la portion entre la Croix-Blanche et Saint-Eloi.

Q4 (1) Est-ce que la route qui vient du Paribou sortira sur la voie de désenclavement qui vient du giratoire ?

Christophe ETIENNE

Pendant toute la phase travaux pour la construction du giratoire, on va maintenir le plus possible aussi bien la voie communale qui vient du Châtel et qui va à Bellevue que cette voie communale de Paribou. Les raccordements à la future voie de désenclavement du giratoire de la RD 16 se feront en toute fin de chantier pour préserver ces voies communales fonctionnelles.

Q4 (2) Oui mais est-ce qu'en fin de chantier, la route de Paribou sortira bien sur la route de désenclavement ?

Mathieu GALIANA

Oui, à la fin de chantier, elle sera bien raccordée à la voie de désenclavement.

Q5 (1) Une sécurité est-elle prévue au niveau de l'entrée au bourg, juste après Le Châtel ? Pour le moment, l'accès au bourg par le Pontors est très étroit et la sortie du pont par un virage ne permet pas une bonne visibilité des véhicules qui en sortent. Après le projet, il y aura un tunnel pour passer, donc une certaine obscurité. Quelle est la largeur de ce tunnel ?

Christophe ETIENNE

Il s'agit d'un passage inférieur qui fait la largeur d'une emprise d'une 2x2 voies.

Le projet se raccorde juste avant le ruisseau de la Farinelais à la voirie communale existante. La voie communale recréée au niveau du Châtel aura un gabarit de 5 m de large (6 m de large sous l'ouvrage), avec un trottoir de part et d'autre sous l'ouvrage, de 2 m d'un côté et d'1 m de l'autre côté.

Stéphane LE MOING

Le tracé de la voie est rectifié, il n'empruntera pas complètement le tracé actuel. Les problèmes observés aujourd'hui n'existeront plus demain.

Q5 (2) Il n'y aura donc rien de changé au niveau du Pontors ? Il n'est pas prévu de faire ralentir les voitures à la sortie du bourg ?

Christophe ETIENNE

On ne touche pas au pont sur le ruisseau de la Farinelais, on se raccorde au droit de ce pont.

Monsieur DRENO, 1^{er} adjoint à l'urbanisme

Un marquage provisoire vient d'être posé avec une écluse pour que les véhicules ralentissent à la sortie du bourg. Ce sera finalisé après essai.

Q6 Les quinze derniers mètres entre la sortie du pont et le carrefour de la rue des Folières ne sont pas larges. Apparemment, rien n'est prévu pour élargir cette portion. On va sortir d'un grand confort de route pour retourner dans « l'entonnoir » sur une quinzaine de mètres.

Christophe ETIENNE

Ce n'est pas prévu au projet mais cela aura l'avantage de faire ralentir à l'entrée d'agglomération avec un effet d'écluse.

Q7 (écrite) Est-ce que des aires de repos sont prévues sur le projet ?

Stéphane LE MOING

Non, il n'y aura pas d'aires de repos prévues sur les 4 km de la déviation.

Q8 Des ralentissements sont-ils prévus à la sortie du rond-point de la route de Fay en direction du bourg ?

Mathieu GALIANA

Il n'y aura pas d'aménagements complémentaires. Le giratoire en lui-même va casser la vitesse entre Fay et l'entrée de l'agglomération. Les véhicules n'auront pas le temps de se relancer car entre le giratoire et l'entrée du bourg, la distance est relativement faible.

Q9 Au niveau de la déviation, on s'aperçoit que des constructions se situent dans des zones de bruit 55 à 60 dB. Quel type de revêtement est prévu sur l'emprise de la déviation dans ce secteur ?

Stéphane LE MOING

L'objectif est que le niveau sonore prévisible soit inférieur à 60 dB le jour et 55 dB la nuit.

Le revêtement prévu sur la déviation est un béton bitumineux très mince qui fait partie des enrobés les moins bruyants.

Q10 (1) Est-ce que les travaux vont engendrer des coupures d'eau, de téléphone et d'électricité sur la commune de Bouvron ? Le cas échéant, sera-t-on prévenu des dates des travaux et des coupures ? Cela pourra-t-il être indiqué sur votre site ?

Stéphane LE MOING

Les déplacements de réseaux associés aux travaux seront gérés au fur-et-à-mesure de leur avancée. Il peut y avoir des coupures sur des périodes très courtes, notamment en phase de raccordements.

Christophe ETIENNE

La conduite d'eau potable sera déplacée pour le giratoire de la RD 16 et engendrera une coupure programmée, en lien avec la laiterie alimentée par le château d'eau. Des habitations sont donc susceptibles d'être impactées ponctuellement sur une journée. Même chose pour l'électricité car du réseau aérien 20 000 volts doit être déplacé ou enterré. Pour les raccordements, des coupures ponctuelles seront également programmées. Selon les informations disponibles, on pourra les relayer sur le site internet de la DREAL.

Q10 (2) Au niveau du rond-point de Malville en direction de Savenay ou du rond-point en direction de Blain, qui s'occupera de l'entretien des nouvelles végétations sur les routes ? Quelles communes ?

Mathieu GALIANA

Tout ce qui sera situé le long de la RN 171 sera à charge de l'exploitant par défaut.

Par rapport au tracé de la déviation, il est possible de mettre en place des conventions, au cas par cas, avec les communes. Par rapport au giratoire d'entrée au niveau de la RD 16, une convention sera mise en place avec la commune de Bouvron.

Du point de vue de la DREAL, ce qui est privilégié, c'est plutôt un entretien par les communes.

Q11 [Elu à la mairie de Fay-de-Bretagne) Au sujet du passage de la Pivolaïs, des bosquets sont prévus sur la route communale et leur entretien est donc à charge de Fay-de-Bretagne. Les employés municipaux de Fay ont déjà assez de travail avec l'entretien du bourg. Ces aménagements paysagers peuvent-ils être remplacés par de l'enrochement ou des massifs sans entretien ?

Mathieu GALIANA

La DREAL reste ouverte à toute discussion pour changer voire adapter les aménagements prévus.

Q12 La pose d'un radar peut-elle être envisagée sur le tronçon de la déviation ?

Stéphane LE MOING

La pose d'un radar automatique ne relève pas de la compétence de la DREAL.

Q13 (1) Une fois la déviation opérationnelle, est-ce que la route entre le bourg et le giratoire Nord sera remise en état avant de repasser sous le giron communal ?

Mathieu GALIANA

Une fois que la déviation sera mise en place, il y aura un déclassement de cette route. L'Etat fera un diagnostic de l'ensemble de la RN pour estimer l'ensemble des travaux nécessaires pour que la route puisse supporter le trafic résiduel. L'Etat versera ensuite les fonds nécessaires aux travaux à la municipalité qui décidera ou non de les réaliser.

Q13 (2) Pour l'instant cette route est toujours dans votre giron et vous ne comptez rien y faire ? Vu son état, d'ici à 2020, il faudra peut-être des tracteurs pour l'emprunter.

Stéphane LE MOING

Ce point a déjà été évoqué et la DREAL a fait remonter cette difficulté auprès du gestionnaire du réseau routier national. Celui-ci dispose d'un certain volume de crédits pour entretenir et optimiser son réseau et il essaie de l'optimiser là où c'est le plus nécessaire. Il est vrai que les secteurs qui ont vocation à être déviés ont souvent tendance à être délaissés.

Q13 (3) Une question qui s'adresse à la municipalité : par rapport à la déviation qui sera mise en place, où en sont les négociations avec la laiterie pour éviter que les camions qui la desservent passent dans le bourg ?

Marcel VERGER, maire de Bouvron

L'objectif est qu'à terme, il n'y ait plus de véhicules lourds qui passent au centre-bourg. Pour la fromagerie, l'ensemble des camions pourra être géré par le giratoire Nord. Dès que celui-ci sera réalisé, la municipalité prendra l'interdiction à ce que les véhicules lourds non autorisés ne passent plus dans le centre-bourg.

Q14 Les camions à destination de la fromagerie pourront-ils toujours prendre la descente sur la RD 16 pour ensuite tourner à laiterie (secteur qui n'est pas le centre-bourg) ?

Marcel VERGER, maire de Bouvron, présente la localisation de la section interdite aux véhicules lourds à partir de la carte projetée.

Q15 Dans le cadre de l'aménagement foncier, des sentiers de randonnée sont-ils prévus dans le projet ?

Mathieu GALIANA

Les chemins et sentiers de randonnée sont en lien avec les travaux connexes mais par rapport au projet routier en soi présenté ici, un projet de voie verte est prévu au niveau du giratoire Nord et porté par la commune de Blain (passage cyclable et piéton).

Sur les deux autres giratoires, il y aura un cheminement piéton simple via un trottoir, mais il n'y aura pas d'aménagements plus spécifiques car étant hors-agglomération.

Marcel VERGER, maire de Bouvron

L'Etat va aménager ces deux giratoires (giratoire de Pont Maffré à Blain et giratoire nord de la déviation) pour faire cette voie verte de Bouvron / Blain.

Q16 (1) [Agriculteur] Des soucis d'accès à certaines parcelles peuvent être liés à la réalisation de nouvelles voies de rétablissement communales. Par ailleurs, les aménagements paysagers présentés en début de réunion peuvent-ils évoluer en fonction des demandes d'agriculteurs sur certaines parcelles ? (préférence aux haies bocagères plutôt que les arbres isolés prévus dans le projet par exemple)

Mathieu GALIANA

En principe, les travaux connexes ont été scindés pour que les accès aux parcelles soient réglés avant le début des travaux routiers. S'il faut placer un passage busé pour rétablir un accès à une parcelle, il sera possible de trouver une solution.

Stéphane LE MOING

L'alignement d'arbres isolés a un rôle dans l'approche du carrefour giratoire que ne remplit pas une haie bocagère. Cette séquence d'arrivée sur le giratoire permet à l'usager d'appréhender d'une façon meilleure sa vitesse, et permet une approche sécuritaire du giratoire.

Pierre LEBRUN

Il s'agit d'une dizaine d'arbres plantés aux approches des trois giratoires. Sur le reste de l'itinéraire, on reste sur de la haie bocagère ou du bosquet. Toutes ces plantations ne seront pas faites sur les parcelles agricoles mais sur l'emprise de la 4 voies.

Q16 (2) [Agriculteur] Les différents types de végétation disposées le long de la voie ont aussi une fonction de l'autre côté de l'emprise, sur les parcelles agricoles limitrophes. Un arbre seul n'a pas la même fonction qu'une haie bocagère. En tant qu'exploitant, ne serait-il pas possible que d'autres aménagements soient proposés ?

Pierre LEBRUN

Il est possible d'émettre des idées et des propositions mais le projet d'aménagement paysager n'est pas fait que pour les riverains et les agriculteurs, comme il n'est pas fait que pour les usagers. Cet aménagement, réalisé dans les emprises de la déviation, tente de répondre à différents objectifs (insertion par rapport aux lotissements, perception des futurs usagers, activité agricole).

Q17 [Agriculteur] Il s'agit du renouvellement d'une demande concernant le rétablissement de la voie communale provenant du Bas-Bezou, du Bezou et du Haut-Bezou afin que celle-ci soit directement raccordée avec la nouvelle voie communale (ancienne RN en provenance du bourg) pour éviter un passage par le giratoire. Dans le phasage des travaux, il suffirait de conserver la route actuelle qui passe exactement à cet emplacement.

Stéphane LE MOING

Pour une question de sécurité, il n'est pas possible de maintenir un alignement de la RN tel qu'il existe aujourd'hui qui ne fasse pas passer par le carrefour giratoire. Il y aura donc des raccordements des voiries communales, notamment de l'actuelle RN côté nord (qui deviendra voie communale après les travaux) sur le carrefour giratoire.